

Don de Dubourg, ancien gouverneur de Cremieu (Isère), des rentes de ses offices, lors de la séance du 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de Dubourg, ancien gouverneur de Cremieu (Isère), des rentes de ses offices, lors de la séance du 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 165;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16752_t1_0165_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Séance du 9 vendémiaire an III

(mardi 30 septembre 1794)

Présidence d'André DUMONT

La séance est ouverte à onze heures et demie (1).

1

Un membre fait lecture de la correspondance.

Le citoyen Dubourg, ci-devant lieutenant des ci-devant maréchaux de France, et gouverneur de la ville de Cremieu [Isère], fait don à la patrie des rentes viagères et des arrérages qui lui sont dus, à raison de ses deux ci-devant offices, dont la finance étoit de 12 000 L.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité des Finances (2).

2

La société populaire du Havre-Marat [ci-devant Havre-de-Grâce, Seine-Inférieure] applaudit à la chute du moderne Cromwel, annonce que ses satellites sont en partie expulsés de son sein, repousse les calomnies dont elle a été l'objet, fait éclater son indignation contre l'assassin du représentant du peuple Tallien, invite la Convention nationale à rester à son poste, jure, au milieu d'elle, amour, respect, fidélité, confiance.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Sûreté générale (3).

[La société populaire régénérée du Havre-Marat à la Convention nationale, s. d.] (4)

Législateurs,

Le tyran est tombé sous le glaive vengeur de la loi; nous respirons. Ses vils satellites sont expulsés en partie de notre sein; nous jouissons de la liberté. Notre premier besoin est de vous l'apprendre, et de vous exprimer notre vœu et celui d'une grande commune, intéressante par sa position, par ses rapports maritimes, par l'industrie de sa nombreuse population. Des intrigans ne pouvant la rendre coupable, ont voulu la paralyser pour leurs propres intérêts. Dans un moment où vous venez de terrasser une nouvelle tyrannie, dans un moment où les poignards de cette faction sont dirigés sur vous, nous avons à gémir d'un attentat horrible dans la personne d'un de nos représentans. Tallien eut le premier le courage d'attaquer le tyran; la calomnie pâlit un instant... Les scélérats tremblent mais ne pouvant le perdre, ils veulent l'assassiner. Législateurs, tel est le sort de la représentation nationale, que les poignards même de l'assassin ne peuvent l'atteindre. Continuez à marcher avec ce même courage dans votre glorieuse carrière; faites tout pour le peuple; la masse du peuple vous couvrira toujours comme d'un bouclier où viendront se briser leurs fers assassins.

Législateurs, nous ne venons pas ici vous retracer ce que la commune du Havre-Marat a déjà fait pour son bonheur, c'est-à-dire, pour la prospérité de la République, pour le maintien de nos droits. Nous venons soulager vos pénibles travaux, vous aider à conjurer l'orage, vous engager à rester fermes à votre poste. Nous venons jurer au milieu de vous, amour et respect aux lois, fidélité à la seule représentation nationale, confiance en nos grandes destinées; nous venons encore réclamer le témoignage de votre bienveillance en échange de nos serments.

(1) P.-V., XLVI, 171.

(2) P.-V., XLVI, 171-172. Bull., 13 vend. (suppl.); Ann. Patr., n° 644; C. Eg., n° 779.

(3) P.-V., XLVI, 172. J. Fr., n° 735; M. U., XLIV, 140.

(4) Bull., 10 vend. (suppl.).